

Communication du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : grève générale de la CSTNC

Les membres du gouvernement, réunis en séance le jeudi 5 octobre, ont approuvé à l'unanimité la communication suivante :

Depuis le 25 septembre dernier, l'activité économique de la Nouvelle-Calédonie est perturbée par les actions menées par la Confédération Syndicale des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) dirigée par son secrétaire général M. Sylvain Néa. Sont particulièrement perturbées les activités de la SLN tant à son usine de Doniambo que sur ses sites miniers.

Ce syndicat justifie son mot d'ordre de grève générale par les revendications suivantes :

- la défense du pouvoir d'achat des travailleurs ;
- la construction immédiate de l'usine du Nord, à cet effet la tenue d'une table ronde ;
- l'adoption d'une loi pour protéger l'emploi local dans le secteur privé ;
- le départ des ouvriers philippins ;
- l'instauration d'une taxe sur les sorties de capitaux ;
- l'instauration d'un impôt sur les grandes fortunes ;
- la fixation du prix de vente du carburant à la pompe à 46 F comme pour les industriels ;
- la démission du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement collégial de la Nouvelle-Calédonie rappelle qu'il a été élu à la proportionnelle des groupes politiques par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, lui-même élu au suffrage universel, en application de l'accord de Nouméa et de sa loi organique. Il ne revient donc pas à un syndicat, ou toute autre organisation, de se substituer au fonctionnement démocratique des institutions et à la légitimité du suffrage universel.

Sur le pouvoir d'achat

La défense du pouvoir d'achat est une préoccupation constante du gouvernement. Non seulement le pouvoir d'achat des travailleurs, mais aussi celui de tous les défavorisés, sans revenus ou aux revenus très modestes, comme les sans emploi, les petits retraités, la plupart des handicapés, certaines populations tribales ou rurales. Le gouvernement a pris en considération l'importante manifestation contre la vie chère qui avait réuni plus de 15 000 personnes très représentatives des forces vives du pays et de sa population.

Le gouvernement a donc engagé diverses actions décidées collégialement. Il s'agit notamment du relèvement des minima sociaux ; de la baisse du prix du pain de 2 à 11 F déjà acquise dans les grandes surfaces par le contrôle de l'application de la réglementation en vigueur et qui sera complétée par une nouvelle baisse après la diminution des coûts de main-d'oeuvre en boulangerie

par la prise en charge éventuelle par la Nouvelle-Calédonie d'une partie des cotisations sociales ; une limitation des marges bénéficiaires et la fixation de prix de vente maximums pour certains fruits et légumes locaux ou d'importation. D'autres mesures sont envisagées et seront rendues publiques le moment venu car elles nécessitent des négociations et la recherche de consensus.

Sur la construction de l'usine du Nord

L'exigence de construction immédiate de l'usine du Nord relève de l'incantation ou du voeu pieu. En effet, cette construction dépend du marché mondial du nickel, lui-même contrôlé par des sociétés multinationales. Il ne suffit pas d'exiger, il faut surtout éviter de faire régner dans le pays un climat social exécrationnel qui pourrait faire reculer les industriels potentiels.

Promouvoir l'emploi local

La promotion de l'emploi local dans le secteur privé est un vaste sujet. Il comprend deux volets.

Premier volet : agir pour que les emplois qui se créent ou se libèrent soient occupés en priorité par des habitants du pays. C'est une des priorités du gouvernement qui a engagé diverses actions pour la formation afin que les demandeurs d'emploi aient la qualification nécessaire pour occuper les emplois proposés. Ainsi 3 milliards ont été consacrés à la formation en 2006.

Parallèlement, le gouvernement travaille à l'obtention d'un indispensable consensus entre patronat et syndicats d'ici août 2007 afin de prendre des mesures réglementaires réellement applicables et efficaces.

Deuxième volet : l'emploi local signifie également que les habitants du pays ne soient pas obligés de s'expatrier pour trouver à s'employer. La création d'emplois locaux exige un développement et une croissance économique qui sont l'affaire de tous et pas uniquement du gouvernement. Pour cela, il est nécessaire que tous évitent les attitudes et les actions qui ont pour conséquences le ralentissement de l'activité économique, l'amointrissement du produit intérieur brut et donc le déclin de l'offre d'emploi.

Sur le départ des ouvriers philippins

L'exigence du départ des ouvriers philippins serait, si elle était satisfaite, un des meilleurs moyens de faire échec aux constructions des usines, celle du Nord comme celle du Sud. Il y a eu des dérives concernant les tâches confiées à certains de ces ouvriers spécialisés, le gouvernement donne pour instruction à l'inspection du travail de contrôler l'utilisation de cette main-d'œuvre qualifiée et d'exiger des employeurs la stricte application des arrêtés d'autorisation de travail en ne les employant que pour les travaux spécifiques et temporaires prévus.

Le gouvernement rappelle que, lorsque l'usine du Sud sera en fonctionnement, au moins 90 % des emplois seront locaux. Encore faut-il que la construction de cette usine soit achevée pour pouvoir entrer en fonctionnement.

A propos de la taxe sur les sorties de capitaux

L'instauration d'une taxe sur les sorties de capitaux serait une grave erreur. Les entraves à la libre circulation des capitaux auraient pour conséquence de dissuader des financements potentiels à s'investir ici. De plus, une épargne considérable est accumulée en Nouvelle-Calédonie qui ne trouve pas à s'investir par manque d'opportunités ou d'attrait économique. Là encore, le développement du tissu économique ne se décrète pas, mais ne peut s'établir que dans la confiance et avec la détermination de tous.

A propos de l'impôt sur les grandes fortunes

L'instauration d'un impôt sur les grandes fortunes serait de même nature que celle d'une taxe sur les sorties de capitaux. À moins que le but poursuivi soit de faire fuir ces "grandes fortunes" pour les inciter à s'investir ailleurs. Rappelons qu'il existe un impôt sur le revenu des personnes physiques et un impôt sur les bénéfices des sociétés qui, l'un et l'autre, alimentent les caisses de la Nouvelle-Calédonie.

Sur les carburants

Si les industriels bénéficient de prix détaxés pour leurs besoins en carburant, c'est pour leur permettre d'être compétitifs à l'exportation, car le coût de l'énergie est l'un des paramètres essentiels de leur production.

En fixant aux prix actuels la vente des carburants aux particuliers, le gouvernement collégial a déjà consenti un effort de 3 milliards de francs de manque à gagner pour les caisses de la Nouvelle-Calédonie. Sans cet effort, les Caldoniens paieraient leur carburant 15 francs de plus par litre. Rappelons que ce n'est pas le gouvernement qui fixe le prix en dollars du baril de pétrole que nous sommes obligés d'importer.

Si le gouvernement voulait abaisser à 70 F le prix du litre à la pompe, il devrait trouver 10 milliards de francs de recettes supplémentaires aux dépens du contribuable.

Par ailleurs, le gouvernement s'active à réorganiser et améliorer son réseau public de transport en commun routier beaucoup plus économique en carburant que les voitures particulières. Le gouvernement conseille également aux usagers de faire comme dans d'autres pays : éviter les déplacements inutiles, utiliser le covoiturage.

Le gouvernement collégial de la Nouvelle-Calédonie est ouvert au dialogue qu'il souhaite le plus large possible, avec toutes les organisations syndicales représentatives. Il examine toutes les revendications et prend en considération toutes les propositions constructives pour l'intérêt de l'ensemble des Calédoniens.